

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Medgine Bonnet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8bd25156d0f6dbc6e5756f24>

Date d'obtention : 2024-02-20 21:16:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le travail en concertation avec les policiers et l'aide apportée aux victimes. les victimes se sentent déjà très mal lors du dévoilement. Avec cette approche bienveillante. Elles se sentiront plus soutenues.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'utilisation de la grille et la prise en charge qui sera plus rapide. Nous avons des situation de ce genre dans le passé. On a travaillé avec nos socio-com sans grille. à l'avenir avec cette marche à suivre les interventions seront plus structurées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Accueil bienveillant, Ne pas consulter les images. Intervenir rapidement en utilisant la grille pour que la prise en charge soit aussi rapide.